



PROCES VERBAL  
N° 48/CNCMP/2013

L'an deux mille treize et le lundi 29 juillet à 12 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

**Etaient présents:**

- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Yacoub Ould Haibetly, Membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES**

**1°-Examen** de la lettre N°354/CPMP/SI reçue le 24 juillet 2013, demandant l'approbation des avis à manifestation d'intérêt relatifs au contrôle et surveillance des routes :

- KIFFA-BOUMDEID
- KONDEL-MAGAMA

**Décision**

**Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits avis à manifestation d'intérêt.**

**2°-Examen** de la lettre N°348/CPMP/SI reçue le 21 juillet 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de la route Bangou-Bassiknou.

**Décision**

**Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres technique et financières sous réserve e l'accord du bailleur de fonds.**

**3°-Examen** de la lettre N°140 /CPMP/SI reçue le 29 juillet 2013, demandant l'approbation du DAO de construction d'un centre de santé de type A à Keur Macéne

**Procès verbal du 29 juillet 2013**

*(Handwritten signatures and initials)*

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO.*

### COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

*4°-Examen* de la lettre N°440/CPMP/SR le 25 juillet 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatif à la construction du siège de la SNAAT à Rosso.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits projets de marché passés comme suit, sous réserve d'exiger le cautionnement de l'avance de démarrage à 100% et d'intégrer dans les données particulières, les modalités de paiement conformément à ce qui est prévu dans le DAO.*

- 1. Lot 1 à SEC TP pour un montant de 427.051.228 UM TTC et un délai d'exécution de huit (08) mois.*
- 2. Lot 2 à ELIF pour un montant de 197.515.840 UM TTC et un délai d'exécution de cinq (05) mois.*

*5°-Examen* de la lettre N°437/CPMP/SR le 28 juillet 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres relatives aux travaux de construction d'un centre d'élevage de dromadaires.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution des lots comme suit :*

- 1. Lot 1 à STS pour un montant de 92.001.317 UM TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.*
- 2. Lot 2 au Groupement Chamekh O AHMEDOU/CPVR/Ets YAHEDHOU O SIDI MOHAMED pour un montant de 120.882.200 UM TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.*

*6°-Examen* de la lettre N°436/CPMP/SR le 24 juillet 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres financières relatives au recrutement d'un consultant pour la réalisation d'études d'APD et du DAO d'un périmètre irrigué de 10.000 ha de production de canne à sucre dans la zone de Foum gléita à M'bout.

### Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant l'attribution du marché au groupement de bureaux MCG/SAFI pour un montant de 119.510.000 UM TTC et un délai d'exécution de six (06) mois.*

*Procès verbal du 29 juillet 2013*

7°/-Examen de la lettre N°432/CPMP/SR le 23 juillet 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives à la réalisation des arrêtés de compte et de l'actualisation de la base de données des MICO.

**Décision**

*Les éléments fournis ne permettent pas de démontrer la complexité de la prestation, seul argument pouvant permettre une dérogation pour un nombre de bureaux inférieur à six.*

8°/-Examen de la lettre N°442/CPMP/SR le 25 juillet 2013, demandant l'approbation du PPM actualisé de la Direction de l'Agriculture du MDR.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit plan de passation des marchés pour l'année 2013.*

9°/-Examen de la lettre N°444/CPMP/SR le 28 juillet 2013, demandant l'approbation de l'avenant au marché de fourniture et pose de 44 grandes portes supplémentaires et le changement du site de Tweirimit.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant avec le soumissionnaire SOMACOGIR pour un montant de 4.159.716 UM TTC.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX**

10°/-Examen de la lettre N°380/CPMP/Ss reçue le 23 juillet 2013, demandant l'approbation des DAO relatifs à :

1. l'acquisition de 18 ambulances et de 3 véhicules 4X4
2. l'acquisition de 18 ambulances.

**Décision**

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement desdits DAO.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DE SOUVERAINETE**

11°/-Examen de la lettre N°157 /CPMP/Ssouv reçue le 25 juillet 2013, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture de 540 tonnes de blé tendre et de 60 tonnes d'aliment de bétail.



Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.*

**COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES DE LA CUN**

*12%-Examen* de la lettre N°21/CSPMP/CUN reçue le 17 juillet 2013, demandant la non objection sur la décision de rendre infructueux le DAO relatif à « l'aménagement de rond point de Nouadhibou ».

Décision

*Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas la demande de rendre l'appel d'offres infructueux, motifs :*

- 1. la demande doit être d'abord validée par une décision de la commission de passation des marchés,*
- 2. la limitation d'expérience spécifique à l'aménagement de ronds points -dont la pertinence reste à prouver- n'est pas indiquée explicitement dans le DAO.*

**COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DE LA DPEF**

*13%-Examen* de la lettre N°110 /CPMP/DPEF reçue le 25 juillet 2013, demandant du PPM réactualisé de la DPEF.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM actualisé pour l'exercice 2013.*

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE



Les membres du Comité Permanent

Mohmed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibetly

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Abderrahmane Abdoul